

Agenda

ERRATUM

À venir

7 et 8 mars :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation A" à destination des agents de Savoie

7 et 28 mars :

Formations continues des médecins en charge du contrôle médical des conducteurs (Troyes, Clermont-Ferrand et Pau)

Du 11 au 15 mars :

Formation continue de la filière "éducation routière" au module "assurance qualité"

14 et 15 mars :

Formation continue de la filière "éducation routière" au module "gestion des relations conflictuelles" à Bordeaux

20 et 21 mars :

Formation continue des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière au Photolangage® (Nîmes)

21 et 22 mars :

Formation initiale des médecins en charge du contrôle médical des conducteurs (Paris)

Du 25 mars au 3 avril :

Épreuves d'admission au brevet d'aptitude à la formation de moniteurs (BAFM)

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :
Carole DABRIGEON
Assistante Communication :
Nathalie VIDOT
Conception : HB Création

INSERR

122 Rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

Approfondissement B

Les dispositions du titre II - chapitre III de l'arrêté du 02/08/2018 relatif à la formation initiale et continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) prévoient un dispositif de remise à niveau obligatoire.

Au-delà de ces formations obligatoires, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) volontaires peuvent avoir besoin de formations d'approfondissement à l'évaluation.

A la demande de la délégation à la sécurité routière, une session de formation, à destination de trois agents IPCSR, s'est déroulée du 4 au 8 février à l'INSERR.

LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Formation initiale et continue des médecins en charge du contrôle médical des conducteurs

Ces formations s'adressent aux médecins généralistes désirant siéger au sein des commissions médicales primaires départementales (ou en libéral) afin d'obtenir un agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Le calendrier 2019 est en ligne sur le site Internet de l'INSERR (www.inserr.fr). N'hésitez pas à contacter Marie Saffray au 03.86.59.90.56 ou par courriel à : marie.saffray@inserr.fr.

ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

Un webinaire sur "éco-conduite"



Le 21 janvier dernier, l'INSERR est intervenu lors d'un webinaire sur l'éco-conduite organisé par la CCI Nord Isère.

Ce webinaire a rassemblé plus de trente-cinq participants (entreprises, collectivités...) et a généré de l'interactivité entre les différents intervenants et participants.

Nos lecteurs peuvent visionner le webinaire en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=ALnUTTfScHI>

L'association USON Nevers Rugby



Le risque routier en entreprise constitue la première cause de mortalité au travail. Plusieurs collaborateurs de l'association USON Nevers Rugby sont amenés à se

déplacer avec des joueurs du club, notamment les jeunes. Dix conducteurs suivront un module de formation en prévention du risque routier et éco-conduite les 27 et 28 février 2019.

Pour témoigner de son savoir-faire en matière de prévention du risque routier professionnel et présenter ses formations, l'INSERR sera présent sur le salon Flotauto. Retrouvez-nous sur le stand D01.

Les rencontres
Flotauto

Le salon de la gestion des véhicules professionnels et des solutions de mobilité

ÉDITION #8

21 février 2019

La Villette Paris

Formation continue de la filière éducation routière : le contrôle des centres de stage de sensibilisation à la sécurité routière

Les délégués (DPCSR) et inspecteurs (IPCSR) du permis de conduire et de la sécurité routière sont statutairement chargés du contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière qui porte sur le respect du programme de formation et sur les aspects organisationnels de ces stages.

Le cadre réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière (SSSR) a été rénové en 2012 pour mieux encadrer l'activité des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) et celle des animateurs.

Cette réglementation prévoit un dispositif de sanctions vis-à-vis des centres et des animateurs. Il convient donc de former de nouveaux agents à cette mission.

Quatre sessions en 2019

Les sessions sont organisées par l'INSERR à la demande de la Délégation à la sécurité routière (DSR).

Les agents, sélectionnés par le maître d'ouvrage, seront convoqués selon les dates définies conjointement entre la DSR et l'INSERR.

Vous souhaitez communiquer sur le bulletin de l'INSERR, contactez-nous info@inserr.fr

Les fonctionnaires stagiaires délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, issus des promotions 2018, achèvent la première partie de leur formation initiale



Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)



Entrés en formation initiale en septembre 2018, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), ont poursuivi leur formation pratique sur le terrain par un stage d'apprentissage des compétences, sous tutorat, en janvier dernier.

Ce stage est sanctionné par la délivrance d'une qualification provisoire, après une évaluation des capacités professionnelles, par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière et après validation de la direction de l'INSERR.

Les cinquante-et-un stagiaires issus de la promotion 2018 sont en cours de qualification provisoire. Ils vont rejoindre le terrain pour poursuivre leur apprentissage, en stage de consolidation des compétences pendant lequel ils effectueront seuls des examens.

A noter que deux stagiaires bénéficieront d'une formation complémentaire, en tutorat, sur le terrain afin de parfaire leurs compétences professionnelles. Ils seront évalués à nouveau par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)



Entrés à l'INSERR en août 2018, ils ont rejoint leur département d'affectation le 4 février 2019 pour la majorité d'entre eux. Quatre délégués ont bénéficié d'une formation à la catégorie A du permis de conduire.

Ils poursuivent leur formation théorique et pratique sur le terrain permettant ainsi de rencontrer leur hiérarchie et faire connaissance avec les équipes qu'ils auront à encadrer.

Après une longue période d'immersion en situation réelle de prise de poste, ils devront assurer la soutenance d'un projet managérial à l'INSERR en juin prochain, épreuve qui parachève la formation de ces agents.